

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2021

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous annoncer que le Conseil Municipal se réunira en l'Hôtel de Ville,

Le lundi 8 mars 2021 à 18h
Salle du Conseil Municipal

Dispositions relatives à la tenue des conseils municipaux dans le cadre de l'épidémie de COVID-19

(Réf. Loi état d'urgence sanitaire prorogée par la Loi n°2020-1379 du 14/11/2020, décret n°2020-1582 du 14/12/2020 modifiant les décrets n°2020-1262 du 16/10/2020 et n°2020-1310 du 29/10/2020) :

- la réunion se tiendra sans public. Cependant, afin de respecter l'exigence de publicité des débats, la séance sera retransmise en direct sur le site de la Ville (www.ouistreham-rivabella.fr) ;
- vous veillerez à vous présenter en séance avec un masque de protection et muni de votre stylo personnel ;
- le quorum sera établi au tiers des membres présents ou représentés ; à ce titre, un élu pourra être porteur de 2 pouvoirs au lieu d'un ;
- **couvre-feu : les élus munis de leur convocation et de l'attestation dérogatoire pour activité professionnelle/convocation administrative peuvent se déplacer après 18h pour se rendre à la séance ou la quitter ; cette autorisation vaut pour les professionnels, agents en charge du secrétariat de la séance, agents de presse..., avec la dérogation pour déplacement professionnel.**

L'ordre du jour sera le suivant :

Point 1 : ADOPTION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021

Point 2 : GESTION DES DECHETS MENAGERS – INFORMATION SUR LES NOUVELLES PROCEDURES ET RECOMMANDATIONS DANS LE CADRE DU TRI SELECTIF (présentation du SYVEDAC en présence de 2 intervenants extérieurs)

Point 3 : POUVOIR EXECUTIF - DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Gestion des assemblées et intercommunalité

Point 4 : INTERCOMMUNALITE ET MUTUALISATION DES MOYENS – TRANSFERT AU SYNDICAT SDEC ENERGIE DE LA COMPETENCE POUR LA REALISATION D'UN RESEAU DE VIDEO-PROTECTION ET D'UN CENTRE DE SUPERVISION URBAIN (CSU)

Finances :

Point 5 : DEVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITE - AIDE AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE A L'ACHAT D'UN VAE

Point 6 : JEUNESSE ET INSERTION - AIDE AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE – VERSEMENT D'UNE AIDE SOCIALE DANS LE CADRE DE LA BOURSE AU PERMIS

Gestion du personnel :

Point 7 : GESTION DU PERSONNEL CONTRACTUEL – PETITES VILLES DE DEMAIN - AIDE AU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – CREATION D'UN POSTE DE MANAGER DE COMMERCE MUTUALISE AVEC LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Point 8 : ACTION SOCIALE EN FAVEUR DU PERSONNEL – REVERSEMENT DE LA PRISE EN CHARGE DU FIPHP POUR LE FINANCEMENT D'UN APPAREIL AUDITIF

Aménagement, politique de la Ville :

Point 9 : ENVIRONNEMENT - CANDIDATURE DE LA COMMUNE POUR L'APPEL A PROJETS « ABC 2021 » (ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE) PORTE PAR L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITE

Commande publique :

Point 10 : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ D'APPEL D'OFFRES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE – ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Point 11 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CAMPING MUNICIPAL – SIGNATURE D'UN AVENANT DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE (AV. N°1)



Point 12 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – STATIONNEMENT PAYANT – SIGNATURE D'UN AVENANT AU CONTRAT (AV. N°4)

Divers :

Point 13 : QUESTIONS DIVERSES

Dans l'attente du plaisir de vous accueillir, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

OUISTREHAM, le 2 mars 2021

Le Maire,

Romain BAIL

